

NOTRE SYSTÈME DE CLASSEMENT

Les membres de la CCCO, répartis en comités de visionnement de une à cinq personnes, prennent en considération la nature générale et l'intégrité de chaque film dans son ensemble, et se fondent sur la *Loi de 2005 sur le classement des films* ainsi que sur un ensemble de lignes directrices pour déterminer le classement du film.

Ces lignes directrices, qui font l'objet de révisions et de mises à jour constantes, nous permettent d'être cohérents, objectifs et souples.

Pendant la projection du film, chaque membre du comité prend de nombreuses notes sur tous les éléments qui contribuent à son classement. Ces éléments sont décrits en détails dans le tableau des genres de films.

Il existe différents types de panels et chacun a un but distinct :

RÉGULIER : Ce comité est formé d'un à trois membres qui décident en consensus de la classification d'un film.

SUPPLÉMENTAIRE : Demandé par un membre en désaccord avec le classement attribué. Deux à quatre autres membres visionnent alors le film. Les résultats des deux comités sont combinés et la majorité l'emporte. Étant donné que ce processus est lancé par un membre, il ne coûte rien au distributeur.

APPEL : Ce comité est demandé par une personne qui a soumis le film et qui est insatisfaite de la décision de la Commission sur le classement ou l'approbation. Il comprend de trois à cinq membres qui n'ont pas encore vu le film. Sa décision est définitive.

RÉEXAMEN : Selon la Loi de 2005 sur le classement des films, le directeur peut demander le réexamen de la décision prise pour le classement ou l'approbation. Dans ce cas, il n'en coûte rien de plus à l'auteur de la soumission, et le panel est composé d'un minimum de trois membres qui n'ont pas vu le film. La décision prise par ce panel est définitive.

BASE DE DONNÉES DE RECHERCHE DE FILMS

La base de données en ligne de la CCCO contient le classement et les indications complémentaires des films classés par la Commission.

VIDÉOS ET DVD – Étiquetage

Les cassettes vidéo grand public et les DVD classés depuis le 1er janvier 2006 doivent indiquer le classement.

Statistiques				
Exercices (avril à mars)				
Renseignements opérationnels				
	2010/2011		2009/2010	
Type de film	Nombre de films	Minutes de visionnement	Nombre de films	Minutes de visionnement
Grand public (anglais et français)	1 033	103 230	1 170	120 547
Grand public (autres langues)	146	16 624	168	19 910
Contenu sexuel pour adultes	3 334	296 948	2 810	255 859
Bandes-annonces	425	868	429	882
Total	4 938	41 8670	4 577	397 198

Répartition de la classification –		
Films grand public visionnés (toutes les langues)		
	2010/2011	2009/2010
Général	13 p. 100	14 p. 100
Surveillance parentale recommandée	32 p. 100	32 p. 100
14A	40 p. 100	41 p. 100
18A	11 p. 100	11 p. 100
Réservé aux adultes	4 p. 100	2 p. 100

COMMISSION DE CONTRÔLE CINÉMATOGRAPHIQUE DE L'ONTARIO
4950, rue Yonge, bureau 101 B
TORONTO (ONTARIO) M2N 6K1
TÉL. : 416 314-3626 TÉLÉC. : 416 314-3632
SANS FRAIS : 1 800 268-6024
SITE WEB : www.ofrb.gov.on.ca

ISBN 0-7794-5714-5



COMMISSION DE CONTRÔLE CINÉMATOGRAPHIQUE DE L'ONTARIO






NOTRE MANDAT

La Commission a comme objectif de classer et d'approuver les films et les vidéos de façon à fournir aux membres du public des renseignements suffisants pour faire des choix éclairés pour eux-mêmes et leurs enfants.

La CCCO est une commission axée sur la communauté dont les membres reflètent la diversité de l'Ontario. La Commission regroupe des hommes et des femmes d'une grande diversité sur le plan de l'âge, de la profession, des antécédents culturels et de l'orientation sexuelle.

La *Loi de 2005 sur le classement des films* de l'Ontario autorise la Commission à examiner et à classer, et dans certains cas à approuver, tout film présenté, loué ou vendu en Ontario.

Guide de référence rapide

	 Général	 Surveillance Parentale Recommandée	 14A	 18A	 Réserve aux adultes	CAPSULES D'INFORMATION
Limite d'âge	Convient à tous.	Surveillance parentale recommandée.	Les moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte.	Les moins de 18 ans doivent être accompagnés d'un adulte.	Réserve aux 18 ans et plus.	<ul style="list-style-type: none"> • Déconseillé aux enfants
Langage	Emploi peu fréquent de jurons anodins, comme « zut », « maudit », « sacré », « mon cul » et « bon Dieu ».	Utilisation de jurons, tels que « enulé », « merde », « va chier (X3) », ou emploi limité de langage grossier; références sexuelles peu choquantes. Blasphèmes.	Jurons et/ou insultes visant directement des groupes de la société; usage excessif d'expletifs; références sexuelles. Emploi occasionnel de langage grossier et violent.	Langage grossier, très intense et agressif, habituellement accompagné de violence contre la (les) personne(s) visée(s). Agressivité/langage grossier fréquent/références sexuelles.	Sans restriction.	<ul style="list-style-type: none"> • Déconseillé aux jeunes enfants • Quelques scènes qui font peur • Dessin animé/ action en animation
Violence (voir la note 3)	Représentation restreinte d'actes de violence limités qui peuvent donner lieu à des effusions de sang très limitées.	Représentation restreinte d'actes de violence, sans entrer dans les détails. Aucune prise de vue prolongée ou en gros plan d'effusion de sang ou des blessures.	Représentation de violence graphique accompagnée d'effusions de sang et/ou de blessures qui peuvent être fatales. La violence doit s'inscrire dans le contexte du film.	Représentation fréquente et/ou prolongée de violence graphique accompagnée d'effusions de sang et/ou de blessures. Représentation limitée de scènes de violence brèves et visuellement explicites. Torture graphique/brutalité. Violence sexuelle graphique.	Représentation explicite de violence qui peut se caractériser par des actes de brutalité, d'effusions de sang et de blessures extrêmes. Il peut également s'agir de scènes de torture, d'horreur ou de violence sexuelle.	<ul style="list-style-type: none"> • Thème pour adultes • Langage pouvant choquer • Langage grossier • Langue non évaluée
Nudité	Images de nudité à caractère non sexuel et peu détaillées (y compris des images fixes).	Scènes de nudité dans un contexte non sexuel, sans gros plan représentant de l'exploitation (y compris des images fixes).	Emploi limité de nudité dans un contexte sexuel bref.	Scènes brèves de nudité dans une situation sexuelle.	Nudité dans une situation sexuelle.	<ul style="list-style-type: none"> • Propos vulgaires • Sous-titré • Violence
Activité sexuelle	Étreintes limitées, baisers.	Représentation de personnages s'embrassant; insinuations sexuelles peu choquantes.	Attouchements qui laissent supposer une activité sexuelle; insinuations sexuelles.	Cas limités de scènes d'activité sexuelle simulée.	Activité sexuelle simulée; activité sexuelle explicite.	<ul style="list-style-type: none"> • Violence explicite • Violence brutale
Horreur	Il peut y avoir de courtes scènes quelque peu effrayantes dans un contexte comique, historique ou fantastique (c. à d. dragons, géants, sorcières).	Scènes contenant certaines images grotesques peuvent être permises dans un contexte fantastique ou comique, mais il ne doit pas y avoir de gros plan prolongé sur des images horribles ou des scènes de souffrance.	Moments horribles occasionnels et certaines images grotesques ou horrifiantes, qui ne montrent néanmoins pas tous les détails.	Les images horribles ou grotesques peuvent être plus fréquentes ou détaillées, mais en général l'accent n'est pas mis sur ces images de façon prolongée.	Fréquentes images horribles ou grotesques d'une certaine durée, avec plus de détails.	<ul style="list-style-type: none"> • Violence sexuelle • Nudité • Contenu sexuel • Contenu sexuel explicite
Impact psychologique (voir la note 2)	Faire attention aux scènes et aux situations qui peuvent influencer le sentiment de sécurité et de bien-être d'un enfant. Consommation de tabac. (Peut être utilisée dans n'importe quelle catégorie.)	Scènes et situations qui peuvent avoir des effets psychologiques néfastes sur les enfants. Il peut s'agir de situations effrayantes ou émouvantes dans lesquelles se trouvent des menaces, des blessures, des maladies, des problèmes familiaux ou des décès de jeunes personnes, de membres de la famille ou d'animaux (surtout des animaux familiers). Intimidation. Abus d'alcool et d'autres drogues. Références visuelles. Sous-titré.	Le traitement de scènes troublantes occasionnelles tend à les rendre plus effrayantes, intenses, ou bouleversantes, particulièrement pour les plus jeunes. Abus d'alcool et d'autres drogues. Références fréquentes à l'alcool et d'autres drogues.	Fréquentes scènes troublantes, émouvantes et effrayantes pouvant avoir des effets psychologiques néfastes sur certains adultes. Mises en scène détaillées/ graphiques d'abus d'alcool et d'autres drogues.	Scènes et situations pouvant avoir un effet psychologique important chez le spectateur. Peut comprendre des scènes de terreur intense et saisissante, des actes de dégradation, des menaces de violence et des actes de violence continus qui peuvent être accompagnés d'un langage grossier, offensant et dégradant. Abus explicite d'alcool et de drogues.	<ul style="list-style-type: none"> • Scènes grotesques • Scènes effrayantes • Contenu perturbateur • Alcool/Drogues • Consommation de tabac

Note 1 : À l'occasion, il est possible que le comité de visionnement ne suive pas les lignes directrices lorsque l'importance sociale, historique et documentaire le justifie. Les motifs doivent être énoncés dans le rapport sommaire.

Note 2 : Le traitement de scènes et de situations dans le film peut avoir un impact psychologique qui provoque un état d'esprit, une humeur ou un sentiment et d'autres effets. Le traitement peut être une question d'intensité, de degré, de rythme, d'atmosphère, de ton, d'effets visuels et de dialogue.

Note 3 : La représentation d'actes de violence peut comprendre des combats armés, des désastres naturels, des accidents, des combats corps-à-corps, des actes de violence armée et des sports violents. Le classement tient compte du degré de violence, ainsi que de la fréquence et de l'intensité des actes de violence.